

Réhabilitation du site historique de la cci nord Isère

38217 VIENNE



PHASE DCE CCTP LOT N°04 MENUISERIES EXTERIEURES

MAITRISE D'OUVRAGE – Chambre de commerce et d'industrie de Nord-Isère

CCI NORD ISERE

2 place Saint-Pierre

38217 VIENNE

EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE : A.P.I

03 Rue Auguste Houzeau

76000 ROUEN

Tél : 02 78 77 11 42

Mail : antoine@atelier-api.archi

ECONOMISTE : MOTEEC INGENIERIE

30 Chemin de la Planquette 76130 MONT SAINT AIGNAN

85 Avenue Renée Coty 76600 LE HAVRE

Tél : 02 35 59 61 47

Mail : etude@moteec.fr



BET FLUIDES : ENERGIE ET FLUIDES

120, avenue Général Leclerc

38200 VIENNE

Tél : 09 62 03 62 63

Mail : energies.fluides@be-ef.fr

Date d'édition : Juin 2026

Indice 0

TABLE DES MATIERES

A - GENERALITES.....	3
A1 - GENERALITES MENUISERIES EXTERIEURES.....	3
REALISATION DES OUVRAGES.....	3
ISOLATION ACOUSTIQUE.....	3
RESISTANCE AU FEU.....	4
RECEPTION DES SUPPORTS.....	4
FIXATION DES MENUISERIES.....	4
FIXATION DU PRECADRE OU DU DORMANT EN APPLIQUE INTERIEUR.....	4
A2 - GENERALITES METALLERIE.....	4
REALISATION DES OUVRAGES.....	4
ISOLATION ACOUSTIQUE.....	5
RESISTANCE AU FEU.....	5
RECEPTION DES SUPPORTS.....	5
SERRURE DE SURETE – ORGANIGRAMME.....	5
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	7
B1 - MENUISERIES EXTERIEURES.....	7
1 - Dépose des menuiseries existantes.....	10
2 - Fenêtre ouvrant à la française à 2 vantaux.....	10
3 - Fenêtre ouvrant à la française à 1 vantail avec petits bois.....	10
4 - Fenêtre ouvrant à la française à 1 vantail.....	10
B2 - METALLERIE.....	10
1 - Dépose des menuiseries existantes.....	11
2 - Grilles de ventilation extérieures.....	11
C - PSE.....	12
1 - Dépose de menuiserie existante.....	12
2 - Bloc-porte vitré à 2 vantaux ouvrant à la française avec châssis latéraux et imposte fixes vitrés.....	12

A - GENERALITES

A1 - GENERALITES MENUISERIES EXTERIEURES

REALISATION DES OUVRAGES

Tous les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux normes, D.T.U., textes réglementaires et règles de l'Art.

Et en particulier : (Liste non limitative)

Menuiseries extérieures PVC :

- le mémento n° 36.1/37.1 "Choix des fenêtres en fonction de leur exposition"
- NF DTU36.5 P1-1 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-1 : Cahiers des clauses techniques types (Indice de classement : P20-202-1-1)
- NF DTU36.5 P1-2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P20-202-1-2)
- NF DTU36.5 P2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P20-202-2)
- FD DTU 36.5 P3 (octobre 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et porte extérieures – Partie 3 : mémento de choix en fonction de l'exposition (Indice de classement : P20-202-3)
- NF P 78-201 - (D.T.U. N° 39) "Travaux de miroiterie-vitrerie"

Fermetures :

- NF P 25-201- (D.T.U. N°34.1) - "Ouvrages de fermetures pour baies libres"

Normes Françaises AFNOR, et plus particulièrement :

- NF.P N° 20.302 - « Caractéristiques des fenêtres »
- NF.P N° 20.325 et 20.326 - « Fenêtres et portes-fenêtres - Performances »
- NF.P N° 25 - « Fermetures »
- NF.P N° 26 - « Quincaillerie »
- NF.P N° 27 - « Serrurerie »

Généralités:

- les Avis Techniques du C.S.T.B. qui seront rigoureusement respectés pour la fourniture et mise en œuvre des ouvrages.
- les Notices Techniques des Fabricants.
- Règles CM 66 et A1
- Réglementation incendie et notamment exigences de comportement au feu des fenêtres dans les immeubles d'habitation, dans les E.R.P. et dans les I.G.H.
- Spécifications techniques du CERFF
- Recommandations professionnelles SNJF

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage de son chantier et l'enlèvement de tous ses déchets.

ISOLATION ACOUSTIQUE

Les ouvrages prévus avec un classement d'affaiblissement acoustique sont d'un modèle ayant subi des essais conformément à la Norme NFS 31.002 et bénéficiant d'un procès-verbal délivré par un laboratoire agréé.

RESISTANCE AU FEU

Les ouvrages prévus avec un degré de résistance au feu (coupe-feu ou pare-flammes) exigés par la réglementation, seront représentatifs d'un modèle ou d'un procédé ayant subi des essais en laboratoire.

La mise en œuvre de ces ouvrages sera justifiée par la production d'un procès-verbal d'essais fourni par l'entrepreneur du présent lot au Maître d'œuvre.

Afin de remettre une offre ferme et concrète, l'entrepreneur devra s'assurer que les ouvrages prévus au présent lot sont bien conformes, dans leur conception et leur mise en œuvre, au procès-verbal de tenue au feu du fabricant retenue par l'entreprise.

L'entrepreneur prendra en compte dans son offre les frais d'extension ou de validation de procès-verbal de tenue au feu demandés à un organisme agréé (CSTB, CTICM, ...).

A la réalisation, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas demander la rémunération de travaux supplémentaires non prévus dans son offre afin de garantir le classement au feu demandé de ses ouvrages.

RECEPTION DES SUPPORTS

Avant le montage, l'Entrepreneur titulaire du présent lot sera tenu de vérifier l'implantation et le nivellement des appuis en tous genres sur lesquels doivent reposer ses ouvrages,

L'Entrepreneur devra prévenir en temps utile le Maître d'Œuvre des anomalies constatées et pouvant nuire à la bonne tenue des ouvrages.

L'exécution du travail implique par l'Entrepreneur sa complète et entière responsabilité de ses ouvrages.

FIXATION DES MENUISERIES

Espacement maximum des fixations : 0m 60

FIXATION DU PRECADRE OU DU DORMANT EN APPLIQUE INTERIEUR

- Fixation au parement intérieur de l'ossature bois à l'aide de pattes-équerrres galvanisées ou cadmiées vissées sur la menuiserie et fixées sur le Gros-Œuvre par vis sur chevilles à expansion.

- Entre l'ossature bois et le dormant, interposition de cordon de mastic préformé formant fond de joint et écrasé au vissage ; application à l'extérieur de cordon silicone blanc appliqué à la pompe et compatible avec le fond de joint.

A2 - GENERALITES METALLERIE

REALISATION DES OUVRAGES

La réalisation des ouvrages devra être conforme aux documents cités ci-après :

- Avis techniques, ou prescriptions du fabricant.
- Matériaux conformes aux normes françaises (A.F.N.O.R.).
- Règlements de sécurité incendie en vigueur.
- Documents en vigueur à la date de passation des marchés : lois, décrets, arrêtés, circulaires, règlements propres au Maître d'Ouvrage.
- Cahier des Clauses Spéciales des D.T.U. (C.C.S. - D.T.U.).

Et, en particulier :

- Aux règles de calcul NV 65 et N84 et additifs
- Au DTU n° 34.1 ouvrages de fermeture pour baies libres
- Au DTU n° 34.2 Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent

CCTP LOT N°04 MENUISERIES EXTERIEURES – PHASE DCE

- Au DTU n° 37.1 Menuiseries métalliques
- Aux Normes Françaises de la classe P 25 sur les « Fermetures de bâtiments »
- Aux Avis Techniques du CSTB
- Aux Notices Techniques des fabricants

Les matériaux non traditionnels devront faire l'objet d'un avis technique du groupe spécialisé du C.S.T.B. entraînant leur prise en charge, sans réserve, par les assurances.

La sécurité anti-chutes réglementaire sera prévue par l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des travailleurs ainsi que le respect des consignes de sécurité en vigueur.

L'entrepreneur devra réceptionner les ouvrages sur lesquels, il aura à intervenir. En cas de défectuosité, il préviendra l'Entreprise Générale afin que celle-ci puisse y remédier. Sinon, il sera seul responsable des conséquences de ces malfaçons sur ses propres travaux.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent chapitre devra le nettoyage de son chantier et l'enlèvement de tous ses déchets et gravois.

ISOLATION ACOUSTIQUE

Les ouvrages prévus avec un classement d'affaiblissement acoustique sont d'un modèle ayant subi des essais conformément à la Norme NFS 31.002 et bénéficiant d'un procès-verbal délivré par un laboratoire agréé.

RESISTANCE AU FEU

Les ouvrages prévus avec un degré de résistance au feu (coupe-feu ou pare-flammes) exigés par la réglementation, seront représentatifs d'un modèle ou d'un procédé ayant subi des essais en laboratoire.

La mise en œuvre de ces ouvrages sera justifiée par la production d'un procès-verbal d'essais fourni par l'entrepreneur du présent lot au Maître d'œuvre.

Afin de remettre une offre ferme et concrète, l'entrepreneur devra s'assurer que les ouvrages prévus au présent lot sont bien conformes, dans leur conception et leur mise en œuvre, au procès-verbal de tenue au feu du fabricant retenue par l'entreprise.

L'entrepreneur prendra en compte dans son offre les frais d'extension ou de validation de procès-verbal de tenue au feu demandés à un organisme agréé (CSTB, CTICM, ...).

A la réalisation, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas demander la rémunération de travaux supplémentaires non prévus dans son offre afin de garantir le classement au feu demandé de ses ouvrages.

RECEPTION DES SUPPORTS

Avant le montage, l'Entrepreneur titulaire du présent lot sera tenu de vérifier l'implantation et le nivellement des appuis en tous genres sur lesquels doivent reposer ses ouvrages,

L'Entrepreneur devra prévenir en temps utile le Maître d'Œuvre des anomalies constatées et pouvant nuire à la bonne tenue des ouvrages.

L'exécution du travail implique par l'Entrepreneur sa complète et entière responsabilité de ses ouvrages.

SERRURE DE SURETE – ORGANIGRAMME

Les serrures de sûreté et les cylindres des ouvrages décrits au présent lot, sauf indication contraire, seront à la charge de l'entrepreneur de ce lot.

Les cylindres seront en combinaison sur organigramme. Celui-ci sera établi par l'entrepreneur du lot Menuiseries Intérieures en collaboration avec le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage et les entrepreneurs ayant également à leur charge la fourniture des cylindres (lots : Menuiseries Extérieures).

L'organigramme devra permettre une extension de combinaison de 50 %.

La responsabilité de la mise au point de cet organigramme sera à la charge de l'Entreprise du présent lot. Avant toute commande de canon, l'entrepreneur devra se rapprocher du Maître d'Ouvrage pour déterminer les variétés appropriées.

CCTP LOT N°04 MENUISERIES EXTERIEURES – PHASE DCE

Les canons définitifs seront posés à la fin du chantier, pendant les travaux, les serrures seront équipées de canons provisoires.

Nombre de clés les cylindres seront livrés avec 3 clés.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

B1 - MENUISERIES EXTERIEURES

Tous les ouvrages décrits au présent lot sont compris fournis et posés.

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES COMMUNES A TOUS LES CHASSIS PVC :

Généralités :

Les procédés de Menuiseries en PVC doivent disposer d'un Document Technique d'Application en cours de validité couvrant le domaine d'emploi visé sur l'opération.

L'entrepreneur devra pour la réalisation de ses ouvrages l'ensemble des échafaudages de pieds auto-stables.

Les plans d'exécution sont à la charge de l'entreprise.

L'entreprise du présent lot devra justifier de la qualification RGE permettant l'obtention des CEE. Les valeurs de performances thermiques des menuiseries extérieures devront être conforme à la Fiche BAR-EN-104.

Les menuiseries assurant la fonction garde-corps doivent justifier d'une classe de rigidité C (classement V*C) qui correspond à une déformation admissible inférieure à 1/300° de la portée.

Classement AEV selon la NF DTU 36-5 P3 (octobre 2010) :

- région climatique : région 2
- catégorie du terrain : IV
- hauteur du bâtiment : $9 < H \leq 18$ m

Classement minimum : **A*2 E*4 V*a2**

Affaiblissement acoustique mini :

Classement sonore des infrastructures des transports terrestres, d'après l'arrêté préfectoral de 2011, modifié par l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 pour le département de l'Isère (38) :

- Voie routière : quai Jean Jaurès, classée en catégorie 3, et située à 10m du projet
- Voie ferroviaire : sans incidence
- Aéroport : sans incidence

Isolement minimum des façades : **38 dB**

Performance thermique :

Les menuiseries devront justifier des performances thermiques suivant l'étude thermique et à minima le respect de la fiche BAR-EN-104 permettant l'obtention des CEE, à savoir :

- Coefficient de transmission thermique :
- $U_w = 1,30 \text{ W/m}^2.\text{K}$

Label ACOTHERM :

La fourniture et la mise en œuvre des menuiseries extérieures devront être rigoureusement conformes au Label ACOTHERM délivré par l'organisme de classification, pour les menuiseries mises en place sur le projet.

Les menuiseries seront de type AC2 minimum.

Pose :

Les menuiseries neuves seront posées en tunnel au nu intérieur OU extérieur de la maçonnerie.

L'étanchéité entre la maçonnerie ou l'ossature bois et le dormant sera réalisée par un joint préformé continu au pourtour des baies.

CCTP LOT N°04 MENUISERIES EXTERIEURES – PHASE DCE

Le joint sera complété à l'extérieur et à l'intérieur par un mastic élastomère, 1ère catégorie appliquée à la pompe (joint de battement tubulaire en EPT, joints de vitrage en EPDM 14 bi-dureté de coloris gris, joint central en EPDM 14).

Les joints seront posés selon les préconisations SNJFA sur fond de joint et conformément au NF DTU 44-1, ils devront rester accessibles pour permettre leur entretien.

Le certificat SNJFA du mastic de 1ère catégorie sera fourni avant toute commande.

La fixation des menuiseries sera assurée par des équerres galvanisées réglables.

L'espacement maxi des fixations sera de 0,80 m.

Les éléments d'ancrages des menuiseries assurant la fonction garde-corps devra justifier d'une ATE (Agrément technique européen).

Profils :

- Les profils seront de chez REHAU ou équivalent

- Coloris des profils dormants et ouvrants : teintés blanc dans la masse

Les profils utilisés seront extrudés en PVC rigide. Ils seront rigidifiés dans les grandes longueurs par des renforts en acier galvanisé. Ces renforts et leurs fixations dans les profils ne devront à aucun moment être en contact de l'eau, notamment au niveau des gorges de récupération.

- Les renforts seront nécessaires pour tous les châssis ayant les dimensions supérieures à 1,00 m x 1,00 m. Ces renforts seront en acier galvanisé classe Z 225 NFA 326-321.

- Les coupes sur châssis faisant état des hauteurs d'allège ou de garde-corps seront à adresser au bureau de contrôle pour avis (CF NF 01-012).

- Les sections des profils seront étudiées en fonction des dimensions des différents types d'ouvrants et selon les performances exigées.

- Les feuillures seront auto drainantes sous vitrage, avec gorge de récupération et trous d'évacuation munis de cache anti-refoulement.

- Toutes les parties ouvrantes comporteront dans leur partie basse un jet d'eau PVC renvoyant l'eau vers l'extérieur.

- Les appuis de fenêtres auront une largeur de 40 mm au moins et seront isolés selon les prescriptions du CSTB (épaisseur d'isolant supérieure à la moitié de l'épaisseur courante).

Vitrages :

Les vitrages devront être titulaires du label CEKAL. Le certificat CEKAL sera fourni avant toute commande.

Les vitrages seront posés avec calage et maintenus par pareclozes clipsées.

L'étanchéité extérieure et intérieure sera réalisée par joints EPDM insérés dans les gorges.

Les vitrages isolants mis en place devront bénéficier d'un avis technique.

Toutes les menuiseries seront vitrées avec un vitrage isolant peu émissif Warm-Edge, constitué à minima de 2 glaces claires de 4 mm d'épaisseur chacune, séparées par une lame d'argon de 16 mm épaisseur.

Les menuiseries avec allèges vitrées servant de garde-corps devront posséder un PV d'essai aux chocs (à transmettre au bureau de contrôle et au Maître d'œuvre pour approbation) justifiant la conformité au DTU 39 partie 5 et à la NF P 01-013.

Les petits bois seront non structurels, sans intercalaires et collés de chaque côté du double vitrage

Ferrage :

Crémone en acier zingué bichromaté à 3 points pour les croisées et 4 pour les portes-fenêtres.

Gâches en ZAMAC chromate.

Paumelles en acier cadmié ou bichromaté laqué du même gris que le PVC (3 minimum par vantail pour les croisées et 4 minimums par vantail pour les portes-fenêtres).

Poignées en aluminium laqué de même coloris que les menuiseries, avec ou sans verrouillage à clé.

Verrou baïonnette laqué blanc en partie basse du vantail de gauche afin de le rendre semi-fixe.

CCTP LOT N°04 MENUISERIES EXTERIEURES – PHASE DCE

Butée d'anti-dégondage des vantaux formée d'un profilé PVC rond ou carré et fixée par une vis laquée, cette butée sera posée au dessus des paumelles du haut.

Les portes croisées seront à condamnation intérieure et bouton moleté.

Les ferrages seront estampillés NF.

Les commandes de fenêtres et portes-fenêtres doivent être à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 M.

Visserie :

En acier zingué bichromaté brut pour les vis non visibles et en acier zingué bichromaté laqué blanc pour les vis de fixation visibles.

Bavettes d'habillage :

Sans Objet

Protection :

Les menuiseries devront être munies d'une peau pelable de protection afin que lors de la réception des travaux, les profilés PVC soient à l'état neuf.

Accessibilité PMR :

Les poignées des menuiseries extérieures et des portes devront être situées à une hauteur comprise entre 0.80 et 1.30 m.

Pour les portes des locaux composées de plusieurs vantaux, la largeur nominale minimale du vantail couramment utilisé doit être de 0,80 m.

Sujétions particulières pour les travaux de remplacement de menuiseries existantes :

Les menuiseries extérieures sont prévues en dépose totale. Mise en œuvre des menuiseries extérieures en tunnel au nu intérieur OU extérieur de la maçonnerie

FERRAGE, CONdamnATION CHASSIS ET PORTES EXTERIEURES :

Châssis ouvrant à la française :

Ferrage par paumelles 2 broches en alu. Les paumelles seront situées à 50 mm maximum des traverses hautes et basses des vantaux et espacées entre elles de 0.50 m.

Condamnation par crémone à mortaiser à 3 points de serrage avec gâches et poignée aluminium laqué

Condamnation :

Sauf indication contraire, les portes seront condamnées par serrure de sûreté encastrée à 3 points de condamnation avec gâches et béquille double et bouton moleté intérieur.

Pour les portes à 2 vantaux, condamnation au vantail de service par serrure de sûreté à canon sur combinaison, bouton moleté côté intérieur, béquille double, 2 plaques vissées. Condamnation du vantail semi-fixe par crémone pompier avec platines métallique et poignées chromées à levier.

Barres anti-paniques pour les sorties de secours.

Contrôle d'accès :

Suivant cas, et conformément aux plans de l'architecte et du BET fluides, mise en place d'un contrôle d'accès intégrant pour le présent lot 2 ventouses électromagnétiques, résistance 300 Kg chacune et encastrées en 24 volts, bouton poussoir pour déverrouillage intégré au dormant côté intérieur, compris raccordement des ventouses et bouton poussoir depuis alimentation laissée en attente à proximité par l'électricien.

Particularités pour l'accès pompiers :

CCTP LOT N°04 MENUISERIES EXTERIEURES – PHASE DCE

Les châssis prévus pour l'accès pompiers depuis l'extérieur recevront :

- une batteuse à plat pouvant s'ouvrir de l'intérieur et de l'extérieur à l'aide du carré femelle de la clé tricoise des pompiers.
- carré sous boîtier verre dormant côté intérieur des locaux.
- repérage des châssis pompier par affichage réglementaire au droit du système d'ouverture. Pastille rouge à fournir et à coller sur le châssis ET en dessous sur l'habillage de façade.

1 - DEPOSE DES MENUISERIES EXISTANTES

Dépose de menuiseries extérieures pour remplacement, les travaux comprennent :

- dépose soignée des ouvrants, des dormants, des volets roulants compris tablier + arbre d'enroulement + coulisses. Les coffres intérieurs seront conservés.
- récupération et évacuation de tous les ouvrages déposés en centre de traitement agréé. Mise à disposition du maître d'ouvrage certains ouvrages déposés suivant ses indications.
- Réfection soignée des feuillures et des rejingots.

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des menuiseries extérieures existantes devant être remplacées

2 - FENETRE OUVRANT A LA FRANÇAISE A 2 VANTAUX

Fourniture et pose de fenêtre ouvrant à la française, à 2 vantaux à 1 carreau chacun.

Localisation :

A prévoir au rez-de-chaussée dans l'hémicycle dimensions :1.20 x 1.20 m

A prévoir au R+3 sur la façade principale dimensions :0.80 x 1.50 m

A prévoir au rez-de-chaussée façade EST de chaque côté du bloc-porte d'entrée dimensions :1.15 x 1.35 m

A prévoir façade EST du R+1 au R+3 en retour de façade dimensions :0.60 x 0.60 m

A prévoir façade EST du R+1 au R+3 en retour de façade dimensions :0.60 x 1.20 m

3 - FENETRE OUVRANT A LA FRANÇAISE A 1 VANTAIL AVEC PETITS BOIS

Fourniture et pose de fenêtre ouvrant à la française, à 1 vantail à 1 carreau chacun, avec petits bois.

Dimensions :0.40 x 0.40 m

Localisation :

A prévoir sur la façade principale tous niveaux

4 - FENETRE OUVRANT A LA FRANÇAISE A 1 VANTAIL

Fourniture et pose de fenêtre ouvrant à la française, à 1 vantail à 1 carreau chacun.

Dimensions :0.70 x 1.27 m

Localisation :

A prévoir sur la façade principale au R+1

B2 - METALLERIE

Tous les ouvrages décrits au présent lot sont compris fournis et posés.

1 - DEPOSE DES MENUISERIES EXISTANTES

Dépose de menuiseries extérieures pour remplacement, les travaux comprennent :

- dépose soignée des ouvrants, des dormants, des volets roulants compris tablier + arbre d'enroulement + coulisses. Les coffres intérieurs seront conservés.
- récupération et évacuation de tous les ouvrages déposés en centre de traitement agréé. Mise à disposition du maître d'ouvrage certains ouvrages déposés suivant ses indications.
- Réfection soignée des feuillures et des rejingots.

Localisation :

A prévoir pour les menuiseries extérieures dans les locaux technique CVC au R+3.

A prévoir pour les deux blocs-portes extérieurs du balcon au R+3.

2 - GRILLES DE VENTILATION EXTERIEURES

Du type PANOL en tôle galvanisé

Encadrement en fer cornière de 70 X 23 mm

Lames profilées persiennes inclinées à 20°, espacement au pas de 27,5 mm

Avec grillage anti-rongeur et insectes en acier galvanisé.

Localisation :

A prévoir à la place des menuiseries extérieures déposées à l'article ci-avant.

A prévoir à la place des deux blocs-portes extérieurs déposés à l'article ci-avant.

A prévoir en façade de la chaufferie au rez-de-chaussée

C - PSE

Changement de la porte extérieure

Travaux en plus :

1 - DEPOSE DE MENUISERIE EXISTANTE

Dépose de menuiserie extérieure pour remplacement, les travaux comprennent :

- dépose soignée des ouvrants, des dormants.
- récupération et évacuation de tous les ouvrages déposés en centre de traitement agréé. Mise à disposition du maître d'ouvrage certains ouvrages déposés suivant ses indications.
- Réfection soignée des feuillures et des rejingots.

Localisation :

A prévoir pour le bloc-porte existant au rez-de-chaussée sur la façade arrière.

2 - BLOC-PORTE VITRE A 2 VANTAUX OUVRANT A LA FRANÇAISE AVEC CHASSIS LATERAUX ET IMPOSTE FIXES VITRES

Fourniture et pose de bloc-porte vitrée (vitrage en applique intérieur) à 2 vantaux ouvrant à la française à 1 carreau chacun et allège pleine en métal laqué, complétée de châssis latéraux et en imposte fixes vitrés (vitrage en applique intérieur) à 1 carreau et allège pleine en métal laqué suivant plan de détail.

Compris montants et traverses fixes intermédiaires suivant plan de détail.

Poignée de préemption en métal laqué.

Localisation :

A prévoir pour le bloc-porte déposé à l'article ci-avant au rez-de-chaussée sur la façade arrière.

Travaux en moins :

Sans objet au présent lot